



Saint-Pierre-de-Varengueville

Préfecture de la Seine
DRCLE 1^{er} bureau
76036 ROUEN CEDEX

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 076-217606367-20250206-CMBORDEREAU-DE



N/Réf. : CC/2025-02

Objet : Conseil Municipal du 06 février 2025

BORDEREAU D'ENVOI	
Nature des Pièces	Pièces Jointes
Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 06 Février 2025 : DELIBERATION N° 25/02/1 : Approbation du dernier compte -rendu - Conseil municipal du 28 novembre 2024 DELIBERATION N° 25/02/2 : Approbation de l'ordre du jour DELIBERATION N° 25/02/3 : Tarifs communaux forains, camions outillage... DELIBERATION N° 25/02/4 : Consultation maintenance informatique DELIBERATION N° 25/02/5 : Consultation matériel informatique DELIBERATION N° 25/02/6 : Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 DELIBERATION N° 25/02/7 : Soutien des collectivités aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.	13
☒ POUR ATTRIBUTION	
☒ POUR VISA ET RETOUR	
☒ POUR CONTROLE DE LEGALITE	

Le Maire

Jean-Michel MAUGER



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	06/02/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/01

**APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si des corrections sont à apporter au Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	06/02/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, Velly Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
 Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
 Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
 Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
 Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
 Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/2
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose l'ordre du jour suivant :

1. Affaires générales :

- Convention de participation financière travaux de requalification du centre bourg (ajournée)
- Convention de mise à disposition des services (distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés) (ajournée)
- Tarifs communaux : tarifs forains, camion outillages...
- Consultation maintenance informatique
- Consultation matériel informatique

2. Finances :

- Délibération engagement, liquidation, et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- Soutien des collectivités aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte

3. Affaires et questions diverses
 - Débat relatif aux rapports d'observations définitives sur les finances de la métropole Rouen Normandie
4. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	06/02/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, Velly Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
 Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
 Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
 Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
 Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
 Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/3

TARIFS COMMUNAUX FORAINS, CAMION OUTILLAGE....

Rapporteur monsieur le Maire,

Vu les articles du CGCT, et notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-22,

Considérant que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2022,

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs présentés ainsi qu'il suit, il a été appliqué une augmentation de 5%.

INDUSTRIEL FORAINS						
	Au 01/01/21		Au 01/01/22		Au 01/01/25	
	de 0 à 149m ²	Forfait grand manège	de 0 à 149m ²	Forfait grand manège/j	de 0 à 149m ²	Forfait grand manège/j
hors marche pied par jour	0,33 €	52,43 € / jour	0,34 €	53,79 €	0,36 €	56,48 €
MARCHE						
	Au 01/01/21		Au 01/01/22		Au 01/01/25	
Tarif au mètre linéaire/jour d'ouverture	0,29 €		0,30 €		0,32 €	

CAMION OUTILLAGE			
	Au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/25
Tarif forfaitaire/jour ouverture	56,6	58,07	60,97
ETALAGISTE			
	Au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/25
jusqu'à 3 m de profondeur/jour	0,95	0,97	1,02
CIRQUE			
	Au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/25
Tarif /jour ouverture	19,13 €	19,63 €	20,61 €

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs présentés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

V O T E	
Contre	2
Abstention	
Pour	16

Julie LEPROUST et Corinne YON

Approuve à la majorité, la présente délibération.

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	06/02/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/4
CONSULTATION MAINTENANCE INFORMATIQUE

Rapporteur Monsieur Vincent DUCHEMIN,

Vu le code de la commande publique,
Considérant que le cahier des charges a estimé le montant du marché à moins de 40 000 ht€
Considérant que la publicité et la mise en concurrence n'est pas obligatoire,
Considérant s'agissant de deniers publics, la collectivité a souhaité mettre en concurrence plusieurs prestataires,

La collectivité a donc sollicité cinq prestataires, 4 ont répondu : Prodistrib (le prestataire sortant), Htag (notre prestataire téléphonie actuel), la société MSI et la société XEFI.

Coût maintenance :

- XEFI : 458,83€/mois = 5005.96€ ht/ an
Abonnements : 565.4€ /mois = 6784.8€ ht/an
11 790.76 ht € par an
Mise en service : 1920 € ht
- Msi : 9115€ ht /an
Abonnements : 640€/an ht
Mise en service 900€ ht

- HTAG : 11 940€ ht /an (avec abonnements)
 Le prestataire n'a pas transmis d'offre corrigée.
- Pro distrib : 4500€ ht par an
 Abonnements : 1283€ ht par an

Considérant que pour départager les prestataires un classement a été opéré :

	XEFI	MSI	HtAg	Prodistrib
· Coût de la prestation : 30%	25%	20%	10%	30%
· Capacités techniques et d'intervention : 20%	20%	10%	10%	15%
· Expérience dans la réalisation de prestations similaires : 20%	20%	10%	10%	15%
· Méthodologie proposée : 10%	10%	10%	5%	10%
· Clarté des présentations et des documents transmis : 10%	10%	8%	5%	7%
· Respect du cahier des charges : 10%	10%	10%	5%	10%
Note	95%	68%	45%	87%
	1	3	4	2

La société XEFI est classée au rang 1.

Ce prestataire est plus cher que le précédent mais au regard de l'évolution souhaitée de notre matériel et de l'installation le prestataire XEFI semble le plus sérieux et la prestation correspond au niveau de sécurité attendu et propose une maintenance qualitative.

Nous avons organisé un audit par les services de gendarmerie qui ont également recommandé ce prestataire pour le sérieux au regard des obligations réglementaires.

L'offre de Prodistrib est très basse, les données ne semblent pas suffisamment protégées ni réglementaires.

Monsieur le maire propose d'attribuer la consultation à la société XEFI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération ayant pour effet de valider le contrat de maintenance avec la société XEFI

AUTORISE monsieur le Maire à signer la proposition de contrat pour une durée de trois ans

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
 Jean-Michel MAUGER**



COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	06/02/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
 Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
 Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
 Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
 Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
 Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/5

CONSULTATION MATERIEL INFORMATIQUE

Rapporteur Monsieur Vincent DUCHEMIN,

Vu le code de la commande publique,
 Considérant que le cahier des charges a estimé le montant du marché à moins de 40 000 ht€
 Considérant que la publicité et la mise en concurrence n'est pas obligatoire,
 Considérant s'agissant de deniers publics, la collectivité a souhaité mettre en concurrence plusieurs prestataires,

La collectivité a donc sollicité cinq prestataires, 4 ont répondu : Prodistrib (le prestataire sortant), Htag (notre prestataire téléphonie actuel), la société MSI et la société XEFI.

- XEFI :
 - Proposition école primaire : 4326,47€ ht
 - Proposition école maternelle : 2650,18€ ht
 - Proposition mairie : 11943,95€ ht
 - Proposition serveur 6936,98€ ht
 - Total : 25 857,58€ ht
- Msi :
 - Proposition école primaire : 5 595€ ht
 - Proposition école maternelle : 2 650,18€ ht

- Proposition mairie : 12 911€ ht
- Proposition serveur 5 950€ ht
- Total : 27 106,18€ ht

• HTAG :

- Proposition école primaire : Total : 47 756,80€ ht
 Le prestataire n'a pas transmis d'offre corrigée.

• Pro distrib :

- Proposition école primaire : 5 595€ ht
- Proposition école maternelle : 4 185€ ht
- Proposition mairie : 6 785,85€ ht
- Proposition serveur : 3 003,33€ ht
- Total : 19 569,18 € ht

Cette dernière offre est très basse. Il semble ressortir de l'analyse que le matériel est assemblé. Par ailleurs, de nombreuses options ne sont pas incluses pour le serveur : virtualisation, licences Microsoft 365 business, versions des logiciels etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	18

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération ayant pour effet de valider les devis correspondants à la consultation avec la société XEFI.

Autorise monsieur le Maire à signer les devis

Dit que l'ouverture de ces crédits sera prévue par la délibération n° 25/02/8 à l'article 2183 et au BP 2025.

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
 Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	06/02/2025			
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
 Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
 Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
 Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
 Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
 Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/6

ENGAGEMENT LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Rapporteur Monsieur le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu les délibérations budgétaires en date des 6 avril 2024, adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

L'article L.1612-1 prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette..."

Considérant que certaines dépenses doivent être versées (matériel informatique) avant le vote du BP 2025 prévu le 03/04/2025, il est nécessaire de délibérer pour une ouverture de crédits dans l'attente de ce vote :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Désignations	BP 24	Montant max dep inv autorisées 25%
Total opération 02/09 (Pôle)	118 000,00	29 500,00
Total opération 01/23 (bibliothèque)	555 000,00	138 750,00
Total opération 01/24 (groupe scolaire)	250 000,00	62 500,00
Chapitre 204	650 000,00	162 500,00
Chapitre 21	433 852,00	108 463,00
Chapitre 23	985 600,00	246 400,00
TOTAL	2 992 452,00	748 113,00

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du Budget Primitif 2025

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget 2024, soit 748 113€

Monsieur le maire propose de valider l'ouverture de crédits suivants :

Désignations	Montant ouverture crédits
Total opération 01/23 (bibliothèque)	1 000,00
Article 2183 (Acquisition matériel informatique)	40 000,00
Article 2184 (Mobilier salle polyvalente, bibliothèque)	20 000,00
Article 2188 (Matériel rest scolaire et salle des fêtes)	5000,00
Article 2131 (tennis couvert)	5000,00
Article 231 (tous les travaux)	236 000,00
Article 238 (P3 MRE)	10 000,00
TOTAL	317 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	
Abstention	1
Pour	17

Olivier Robert

DECIDE à l'unanimité, d'affecter les crédits suivants :

- 1.000 € à l'opération 123
- 40.000 € à l'article 2183 HO
- 20.000 € à l'article 2184 HO
- 5.000 € à l'article 2188 HO
- 5.000 € à l'article 2131 HO
- 236.000 € à l'article 231 HO
- 10.000 € à l'article 238

Dit que ces ouvertures de crédits, d'un montant de 317.000 € seront reprises au budget primitif 2025 lors de son adoption,

Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
 Pour copie certifiée conforme,*

Le maire,
 Jean-Michel MAUGER

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 6 février 2025

Convocation	30/01/2025	Nombre de Conseillers		
Réunion	06/02/2025	En exercice	Présents	Votants
Affichage	21/02/2025	19	12	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six février à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, JOUISSE Christian, DUCHEMIN Vincent, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, MAUGER Nathalie, ROBERT Olivier, BECQUET Marc, LELIEVRE Stéphanie, VELLY Elisabeth, CLATOT Guillaume, Mme ROUGEOLLE Magali.

Était absent : Sébastien CHERON.

Étaient absents excusés : LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, FORESTIER Betty, BIESUZ Sylvie, BARRON Julie, YON Corinne.

Procurations :

Monsieur LEMESLE Patrick à Monsieur SIMON Philippe
 Madame LEFEZ Martine à Monsieur CLATOT Guillaume
 Madame BIESUZ Sylvie à Madame MAUGER Nathalie
 Madame FORESTIER Betty à Monsieur DUCHEMIN Vincent
 Madame BARRON Julie à Monsieur Marc BECQUET
 Madame YON Corinne à Julie LEPROUST

Secrétaire de séance : Julie LEPROUST

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 25/02/7

SOUTIEN DES COLLECTIVITES AUX ACTIONS D'URGENCE ET DE RECONSTRUCTION A MAYOTTE

Rapporteur Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Afin de s'associer à l'élan de générosité, la préfecture de la Seine Maritime a attiré l'attention de la commune sur l'existence d'un fonds de concours spécifique permettant de venir soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel.

Les collectivités peuvent verser leurs dons à un fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles". Ce fonds de concours vient alimenter le programme 123 "conditions de vie outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer. Le versement des dons à

ce fonds permet à l'État de regrouper l'ensemble des aides reçues, collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte.

Le versement sur ce fonds est géré par le comptable public.

Monsieur le Maire propose de verser 1000€ sur ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

V O T E	
Contre	1
Abstention	
Pour	17

Olivier Robert

Monsieur Olivier ROBERT précise qu'il est favorable au versement d'une aide aux Mahorais mais contre le versement de la somme de 1 000€. Monsieur Robert aurait souhaité pouvoir accorder la somme de 500€. Monsieur Robert dit que cette aide se comprend compte tenu de l'ampleur des dégâts dont les Mahorais sont victimes.

APPROUVE à la majorité, la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Dit que les crédits de ces dépenses seront inscrits au BP 2025.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**Le maire,
Jean-Michel MAUGER**

